

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_34-DE

S²LO

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-34

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Information sur la démission d'une conseillère municipale

Madame Constance de PÉLICHY, par lettre en date du 20 mars 2025 reçue en Mairie le 26 mars 2025, a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, la démission est définitive dès réception par le Maire.

Madame le Maire a pris acte de cette démission et en a informé Madame la Préfète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Madame Constance de PÉLICHY, Conseillère Municipale.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_35-DE

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-35

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Installation d'une conseillère municipale

Madame Constance de PÉLICHY, par lettre en date du 20 mars 2025 reçue en Mairie le 26 mars 2025, a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, et de la circulaire du 13 mars 2014, le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation comme conseillère municipale de Madame Annie NAUDINET

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_36-DE

S'LO

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-36

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin** légalement convoqué le 27 mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Désignation des représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement THALES

La Commission de suivi de site (CSS - anciennement dénommée CLIC) pour l'établissement THALES, vise à constituer un cadre d'échanges pour suivre l'activité des établissements concernés et promouvoir l'information du public. Elle réunit au sein de 5 collèges, les représentants des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés de l'établissement TDA. Le mandat des membres est de 5 ans.

L'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 prévoit la désignation d'un représentant de la commune.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE le représentant auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement THALES : Monsieur Daniel GAUGAIN

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Attribution du marché pour la mission d'OPC pour la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries à La Ferté Saint-Aubin

Le marché concerne une mission d'OPC pour la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries à La Ferté Saint-Aubin.

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot au regard de l'objet du marché.

Le délai d'exécution cours de la notification du marché jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation.

Une publication sur le profil acheteur de la mairie de La Ferté Saint-Aubin au BOAMP (avis n° 25-21431) et JOUE (avis n°127043-2025) a été effectuée le 24 février 2025. La réception des plis était fixée au 27 mars 2025 à 12 heures.

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Pertinence de la méthodologie proposée	30.0 %
2.2-Qualité et pertinence des références fournies	20.0 %
2.3-Délais proposés pour le pilotage et le suivi	10.0 %

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 08/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_37-DE

S²LO

Le rapport d'analyse des offres est en cours de rédaction et sera présenté en Commission d'Appel d'Offres avant la fin du mois d'avril.

Au vu de la nécessité de commencer la prestation rapidement, il est proposé d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer le marché après avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame Le Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif à la mission OPC pour la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries après validation en Commission MAPA du choix des entreprises retenues.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 27 mars 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention au titre du CRST de la Région Centre-Val de Loire

L'opération pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville dont le montant total représente 1 715 000.02 € peut prétendre à une subvention au titre du CRST.

Le CRST finance les dépenses relatives à l'isolation qui représentent un montant de 568 621.87 € H.T. La ville pourrait prétendre à une aide à hauteur de 284 310.94 €, représentant 16,5% du montant total de l'opération.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	H.T.	TTC	Recettes	Montant subventionnable	Montant demandé H.T.
Travaux	1 485 532,13 €	1 782 638,55 €	Département (VOLET 3)	1 485 532,13 €	70 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	174 370,49 €	209 244,59 €	Etat (DETR/DSIL)	1 485 532,13 €	445 660,00 €
Etudes autres	55 097,00 €	66 116,40 €	Etat (Fonds Verts)	1 485 532,13 €	252 986,00 €
			Région (CRST)	568 621,88 €	284 310,94 €
			Fonds de concours CCPS	1 485 532,13 €	115 000,00 €
			Autofinancement		547 043,08 €
Total	1 715 000,02 €	2 058 000,02 €	Total		1 715 000,02 €

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_38-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement ci-dessus

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_39-DE

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-39

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire pour l'arasement du barrage sur le Cosson

Les travaux d'arasement du barrage sur le Cosson derrière la piscine pour la renaturation légère du cours d'eau sont estimés à 60 000€ H.T. soit 72 000 T.T.C.

L'effacement d'un ouvrage sur un cours d'eau est finançable à 100% par des aides, dans ce cadre il sera déposé les deux demandes de subvention suivantes :

Une aide de 42 000 € H.T., représentant 70% du montant total, sera sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'appel à projet pour la renaturation des milieux aquatiques.

Une aide de 18 000 € H.T., représentant 30% du montant total, sera sollicitée auprès de la région Centre-Val de Loire.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	H.T.	TTC	Recettes	Montant demandé H.T.
Travaux	60 000 €	72 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	42 000 €
			Région Centre-Val de Loire	18 000 €
			Autofinancement	0 €
Total			Total	60 000 €

Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 08/04/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_39-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE** le plan de financement ci-dessus pour les travaux d'arasement du barrage du Cosson derrière la piscine.
- SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire
- AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' followed by a flourish, is located below the text 'Le secrétaire de séance'.

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOÏNE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de subvention auprès de La Fondation de Sauvegarde de l'Art Français pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Michel

L'appel à projet porté par la Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français concernant les travaux de restauration d'édifice est ouvert jusqu'au 30 avril 2025.

Le projet de travaux pour la rénovation de l'église Saint-Michel à La Ferté Saint-Aubin est estimé à 699 108,00 € H.T. soit 838 929,60 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses €	H.T.	T.T.C	Recettes €	H.T.
Travaux	699 108,00 €	838 929,60 €	Département du Loiret	70 000,00 €
			Fondation pour la sauvegarde de l'art français	40 000,00 €
			Autofinancement	589 108,00€
Total	699 108,00 €	838 929,60 €		699 108,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement ci-dessus pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Michel

SOLLICITE une subvention auprès de la Fondation pour La Sauvegarde de l'Art Français

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes les pièces y afférent.

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Le Maire
Date de signature : 08/04/2025
Katia BAILLY
La Ferté Saint-Aubin - Maire

Le secrétaire de séance

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250403-2025_3_41-DE

S'LO

Séance du 2 avril 2025 n°2025-3-41

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 27 mars 2025
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la CCPS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS),

Considérant que la commune envisage des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville pour lesquels elle souhaite solliciter un fond de concours auprès de la CCPS,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville à hauteur de 115 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 08/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 045-214501462-20250403-2025_3_41-DE

Dépenses	H.T.	TTC	Recettes	Montant subventionnable	Montant demandé H.T.
Travaux	1 485 532,13 €	1 782 638,55 €	Département (VOLET 3)	1 485 532,13 €	70 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	174 370,49 €	209 244,59 €	Etat (DERT/DSIL)	1 485 532,13 €	445 660,00 €
Etudes autres	55 097,00 €	66 116,40 €	Etat (Fonds Verts)	1 485 532,13 €	252 986,00 €
			Région (CRST)	568621,88 €	284 310,94
			Fonds de concours CCPS	1 485 532,13 €	115 000,00 €
			Autofinancement		547 043,08 €
Total	1 715 000,02 €	2 058 000,02 €	Total		1 715 000,02 €

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_42-DE

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-42

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Attribution d'une subvention à l'association des commerçants fertésiens

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit délibérer pour attribuer une subvention à une association.

VU la demande de l'association des commerçants fertésiens d'un montant de 2 600 euros, effectuée par son Président le 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE cette subvention d'un montant de 2 600 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 08/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_43-DE

S'LO

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-43

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 43 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition - amélioration de 10 logements individuels « Cité Petit » Rue Masséna 45240 La Ferté Saint Aubin.

Le Conseil municipal de La Ferté Saint Aubin, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, la commune est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 lignes du Prêt pour un montant total de 43 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 09/04/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_43-DE

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant : Commission d'instruction :	PLUS 37 584 euros 0 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	5 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Typologie Gissler :	1A
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_43-DE



Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant : Commission d'instruction :	PLAI 5 416 euros 0 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	5 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	0 %
Typologie Gissler :	1A
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire, dûment habilitée, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Modification du tableau des effectifs – emplois saisonniers

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Emplois saisonniers

1) **Direction de l'Éducation** : Pour les centres de loisirs et la maison des jeunes de la Courtille, 14 emplois saisonniers à temps complet sur les périodes prévisionnelles suivantes :

- 7 postes d'adjoint d'animation du 07/07/2025 au 10/08/2025
- 7 postes d'adjoint d'animation du 29/07/2025 au 31/08/2025

Missions : Sous l'autorité des directrices des Accueils Collectifs de Mineurs (maternelles et élémentaires), et de la responsable Enfance Jeunesse au sein du Pôle Animation et Vie Locale.

- Participation aux réunions d'équipe, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique en référence au projet Educatif de la Ville
- Préparation et mise en œuvre des activités adaptées au public
- Animation d'un groupe d'enfants
- Application des règles d'hygiène et de sécurité dans les activités
- Communication avec les familles et accueil du public

Signé électroniquement par : Katia BAILLY
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_44-DE

S'LO

- 2) **Direction de la Culture, des Sports et de la Vie Associative** : dans le manifestation municipal des Estivales du Cosson : 3 emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps complet pour la période prévisionnelle du 15 juillet au 02 août 2025.

Missions : Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Culture, des Sports et de la Vie associative et en étroite collaboration avec lui, l'agent est chargé de l'organisation logistique et de la transmission des informations pour toutes les activités proposées au public sur le site aménagé au bord du Cosson. Il est le garant du bon déroulement de la manifestation et s'assure de la sécurité des usagers. Il anime des activités ludiques et sportives à destination du public.

La rémunération de ces postes saisonniers sera établie par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, 1^{er} échelon soit IB 367. Les contrats seront établis sur la base de l'article L 332.23.2° du code général de la fonction publique.

- 3) **Service de la Citoyenneté** dans le cadre d'un renfort du service afin d'assurer la continuité du service public sur la période estivale, 1 emploi saisonnier d'adjoint administratif pour une durée maximale de 3 mois sur la période initialement prévue du 16 juin 2025 au 31 août 2025.

Missions : Sous l'autorité hiérarchique du responsable du service citoyenneté, l'agent recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service, suit et gère les dossiers administratifs selon l'organisation

- Accueillir le public - réception et orientation des appels téléphoniques
- Traiter et diffuser les informations
- Réceptionner des livraisons
- Répondre aux courriers divers du service
- Suivre le planning de réservation des salles pour assurer la gestion du chauffage,
- Affranchissement du courrier et en assurer le dépôt à la poste

FORMALITÉS :

Prendre des rendez-vous pour les dépôts et les retraits des demandes de cartes d'identité et passeports
Remettre la liste des pièces à fournir et les dossiers de demande de cartes d'identité et passeports

ÉTAT-CIVIL :

Réceptionner et traiter les dossiers d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès et PACS)
Rédiger et délivrer les actes d'Etat-Civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès)
Traiter les mentions à apposer sur les registres d'Etat-Civil (mariage, divorce, inscription ou dissolution PACS, répertoire civil, acte de notoriété et décès)
Traiter et enregistrer les divorces, séparations de corps

CIMETIÈRES :

Traiter et enregistrer les achats et renouvellements des concessions
Traiter les affaires funéraires pour les inhumations et mettre à jour le fichier cimetière

La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon, soit IB 367. Les contrats seront établis sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité).

Emplois permanents

Direction de l'Education – Maison de La Courtille

Suite à la démission d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (Catégorie C) dans le cadre d'une reconversion professionnelle, il convient de pourvoir à son remplacement. La commission de recrutement après plusieurs entretiens de sélection, s'est orientée vers la candidature d'un contractuel. Il est convenu de maintenir cet emploi en catégorie C et de créer par conséquent un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_44-DE

S'LO

Rappel des missions :

L'animateur jeunesse pourra prendre le relais de direction de la structure en l'absence du directeur, notamment durant les vacances scolaires.

➤ **Animation**

- Participation aux réunions d'équipe, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique en référence au projet Educatif de la Ville
- Préparation et mise en œuvre des animations adaptées au public
- Application des règles d'hygiène et de sécurité dans les activités
- Communication et valorisation des actions
- Dialogue avec les familles, les jeunes, les partenaires internes et externes

➤ **Conseil Municipal Jeunes**

- Encadrement, animation et accompagnement des jeunes dans leurs projets
- Suivi éducatif, méthodologique et logistique des projets CMJ
- Animation des réunions, commissions et séances plénières
- Organisation des élections
- Suivi administratif et budgétaires (compte-rendu, courriers, etc)

➤ **Information Jeunesse**

- Accueillir, accompagner et orienter le public en recherche d'information ou d'accompagnement
- Organisation et animations de projets liés à l'Information Jeunesse
- Accompagnement de projets de jeunes
- Participation au travail d'équipe

Le candidat est titulaire du BAFA, en cours de préparation au BAFA et présente une expérience confirmée en qualité d'animateur auprès d'un public adolescent et notamment de lycéens en qualité d'assistant d'éducation.

En conséquence, sa rémunération est calculée sur le 9^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation territoriale, IB 401.

Enfin, Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en cas de recherche infructueuse, les collectivités peuvent recruter en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CRÉE :

- 7 postes d'adjoint d'animation saisonniers du 07/07/2025 au 10/08/2025 à temps complet,
- 7 postes d'adjoint d'animation saisonniers du 29/07/2025 au 31/08/2025 à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation saisonniers du 15/07/2025 au 02/08/2025 à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif saisonniers du 16/06/2025 au 31/08/2025 à temps complet,

1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour la Direction de l'Éducation – Maison de La Courtille

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 045-214501462-20250402-2025_3_44-DE

S²LO

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 012.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE LA FERTE SAINT AUBIN
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214501462-20250402-2025_3_45-DE

Séance du 2 avril 2025

n°2025-3-45

Séance du 2 avril 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 2 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 27 mars 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Maire de la

Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Annie NAUDINET, Nicole BOILEAU, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Dominique THENAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Thierry PERREAU, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, M. Thierry DELHOMME à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Stéphane CHOUIN, M. Daniel GAUGAIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Absents : Mme Marion BASSAÏSTEGUY, Mme Fabienne GAUDENZI, Mme Virginie GILLIOT, M. Stéphane WALTER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Objet : Action de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau

Chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville met en place des actions de sensibilisation à l'environnement en offrant à ses habitants des kits permettant d'agir pour la préservation de notre planète

Cette année, il est décidé d'agir pour préserver la ressource en eau en faisant découvrir les avantages des Oyas. En effet, ces poteries d'arrosage à enterrer ou à planter permettent de réduire sa consommation d'eau de 50 à 75 % par rapport à un arrosage de surface.

Il est précisé, qu'un seul kit sera distribué aux 180 premiers foyers fertésiens inscrits et dans la limite des 4 000 € de budget alloué à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire, ou son représentant, à fixer les règles d'attribution et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Katia BAILLY

Le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Katia BAILLY

Date de signature : 08/04/2025

Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire